

Annualisation de la réduction fillon Applicable au 1^{er} Janvier 2011

Après avoir installé la version de **Paie 5.7.540 du 31.03.2011** ou supérieure.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la réduction fillon doit être annualisée. L'année 2011 permet une régularisation au 31 décembre 2011, ou une régularisation progressive chaque mois.

Il est donc possible de choisir l'annualisation progressive dans le courant de l'année 2011. Pour l'exemple, l'annualisation se fera sur le mois d'avril 2011.

Il faut en premier lieu recalculer la paie de Janvier, février et mars 2011.

Par le programme 102.20 Calcul de la paie
Ligne 01 : Composer 01 (pour janvier)
Ligne 02 : composer 2011 (pour l'année)
Ligne 03 : Composer OUI pour recalcul de la paie faire F12

Refaire cette opération pour février et mars 2011

Calculer la paie d'avril 2011, comme d'habitude.

Les rubriques **6911** et **6912** pour les sociétés de – 19 salariés doivent être remplacées par les rubriques **6913**, **6930**, **6914** et **6931**

Les rubrique **6921** et **6922** pour les sociétés de 19 salariés et plus doivent être remplacées par les rubriques **6923**, **6930**, **6924** et **6931**

Exemple pour une société de – 19 salaries

Par le programme 130.20 Modification Rubriques Historique salaires, composer

Ligne 01 : **04** (pour le mois d'avril que l'on vient de calculer)

Ligne 02 : **2011** (pour l'année)

Ligne 04 : **R 6911 6913** (remplace 6911 par 6913)

Ligne 05 : **R 6912 6914** (remplace 6912 par 6914)

Ligne 06 : **A 6930 6913** (ajoute 6930 après 6913)

Ligne 07 : **A 6931 6914** (ajoute 6931 après 6914)

Par le programme 102.20 Calcul de la paie, refaire le mois d'avril 2011

Ligne 01 : Composer 04 (pour avril)

Ligne 02 : composer 2011 (pour l'année)

Ligne 03 : Composer OUI pour recalcul de la paie faire F12

URSSAF :

Le type de personnel **671** correspond pour le bordereau URSSAF à la réduction fillon.

Le type de personnel **580** correspond à la réduction fillon majorée.

Lorsqu'il y a régularisation, il se peut que le montant soit positif, dans ce cas l'URSSAF demande que les types de personnel soient respectivement **801** et **570**. Ce que le logiciel fait automatiquement.

Sur les bulletins de salaires à partir d'avril 2011 (pour l'exemple),

il doit toujours y avoir les 4 rubriques suivantes :

+19s	-19s	
6923	6913	REDUCTION FILLON ANNUELLE
6930	6930	REDUCTION FILLON DEJA DEDUITE
6924	6914	REDUCTION FILLON MAJOREE ANNUELLE
6931	6931	REDUCTION FILLON MAJOREE DEJA DEDUITE

La rubrique 6913 calcule la réduction fillon annuelle, et la rubrique 6930 soustrait la réduction fillon du mois précédent. Il faut noter que s'il y a des heures Supplémentaires, la régularisation se fait tout au long de l'année. C'est pourquoi, on doit toujours avoir les 4 rubriques ci-dessus.